



23 février 2018

## CIRCULAIRE CTOI 2017-09

Madame/Monsieur,

### CONCERNANT DES INFRACTIONS PRESUMÉES OBSERVÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME REGIONAL D'OBSERVATEURS DE LA CTOI

En accord avec le paragraphe 25 de la Résolution CTOI 17/06, vous pouvez consulter au lien ci-dessous la liste des grands navires thoniers (LSTLV) et des navires transbordeurs impliqués dans les infractions présumées observées dans le cadre du programme de surveillance des transbordements en mer en 2017. Vous trouverez également dans le même document, les réponses que le Secrétariat de la CTOI a reçues pour certaines des flottes concernées. Les réponses des flottes sont seulement disponibles dans la langue de soumission des réponses (anglais). Vous constaterez que les flottes du Japon, de la Corée (République de), de la Malaisie, de Oman et des Seychelles n'ont pas fourni toutes les réponses sur les cas observés.

<http://www.iotc.org/documents/2017-summary-report-possible-infractions-observed-under-regional-observer-programme>

Veuillez noter que le Comité d'application examinera chaque cas et décidera si une infraction a bien eu lieu. Ces infractions présumées seront discutées à la 15<sup>ième</sup> Session du Comité d'application.

Cordialement

Christopher O'Brien  
Secrétaire exécutif

**Pièces jointes:**

- Aucune

Destinataires

**Parties contractantes de la CTOI:** Australie, Chine, Comores, Erythrée, Union Européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép Islamique d'), Japon, Kenya, Rép de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalia, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes:** Bangladesh, Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales.** **Président de la CTOI.** Copie à: Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPC.

Ce message a été transmis par courriel uniquement